



Extrait du Syndicat National des Lyc es et Coll ges : Acad mie d'Aix-Marseille

<http://snalc.org/snalc2015/spip.php?article154>

Pr entr e stagiaires : un jour de travail gratuit

- Carri re - Stagiaires - 2014/2015 -

Date de mise en ligne : mercredi 8 juillet 2015

snalc

Copyright   Syndicat National des Lyc es et Coll ges : Acad mie

d'Aix-Marseille - Tous droits r serv s

Communiqué de presse du SNALC-FGAF du 8 juillet 2015 :

Prérentrée stagiaires :

pour un concours réussi, un jour de travail gratuit !

Le ministère, pour tenter de masquer, en partie, les incohérences administratives liées à une prérentrée en août, a trouvé une parade que le SNALC-FGAF juge pour le moins désopilante.

Une circulaire parue le 30 juin dernier précise que les lauréats de concours « **seront amenés à être présents** [sic !] dans les écoles et les établissements d'enseignement du second degré **le jour de la pré-rentrée, le 31 août 2015, et seront nommés stagiaires le 1er septembre** ». Le SNALC dénonce, là, une façon grossière pour l'administration de régler la question financière : les lauréats de concours **travailleront gratuitement** ce jour-là. Notons que l'expression « *seront amenés à* » ne comporte aucune obligation. Ainsi, les futurs stagiaires qui seraient grévistes ce jour-là, selon l'appel du SNALC, ne seraient pas soumis à retenue sur salaire.

Mais rassurons-nous, l'honneur est sauf car le futur stagiaire sera au moins protégé en cas d'accident « *au motif qu'il peut être regardé comme un **collaborateur occasionnel** du service public* ».

Le ridicule veut que cette situation se reproduise pour la rentrée 2016, pour la seconde et dernière fois, espérons-le car cela n'a absolument rien de « pragmatique », contrairement aux propos de Madame la ministre, pour les personnels dont la gestion administrative est fondée sur une année débutant le 1er septembre.

Le SNALC, qui avait clairement précisé les **risques liés à une prérentrée en août** lors des CSE portant sur les calendriers scolaires et appelle à la grève le 31 août, ne peut qu'espérer que l'on ne laisse plus de côté à l'avenir les impératifs de gestion des personnels, pourtant fondamentaux.

Contacts : Alice EISSEN, Secrétaire nationale à la pédagogie, 06-75-21-94-21, alice_eissen@yahoo.fr

[VERSION IMPRIMABLE](#)